

NOTE TECHNIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à voter, avant le 30 juin, le compte administratif qui retrace pour l'année écoulée la réalité des dépenses consenties et des recettes recouvrées par la Commune.

Veillez trouver ci-joint, comme à chaque exercice, les grandes lignes du Compte administratif 2017.

Dans ses modalités d'exécution, le budget a été réalisé dans le respect des règles en vigueur.

L'ensemble des prévisions de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement s'établissait à 8 199 423 € (8 176 600 € en 2017). La réalisation d'un montant de 5 870 503,20€ (6 874 297,31€ en 2016, et 6 411 549,59 € en 2015) respecte comme les années précédentes le cadre prévisionnel avec un taux de consommation des crédits votés de 71%.

En termes de recettes, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement et d'investissement s'établissaient à 5 525 857,02 € (6 333 240,48 € en 2016). Un total de 6 495 770,77 €, a été réellement encaissé (+ 17,5%).

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nous trouvons dans cette section les dépenses et recettes induites essentiellement par la gestion de la vie quotidienne de la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par rapport aux prévisions de dépenses d'exploitation, à savoir 6 398 100,00 € la réalisation (d'un montant de 5 125 698,56 €) est contenue dans les limites fixées au BP 2017 (soit un taux de consommation des crédits ouverts de 80%).

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 727 788,48€ (4 822 878,95€ en 2016) pour une prévision de 5 282 923,00 € soit un taux de réalisation proche de 90% (93 % en 2016) hors charges rattachées à l'exercice précédent.

Statistiquement le premier poste de dépenses en volume des collectivités territoriales est le poste « charges de personnel ». Le budget de la commune n'y déroge pas d'un exercice à l'autre : ce poste s'élève ainsi à 2 688 332,26€ (2 547 781,20 € en 2016, soit +5,5%), mais reste contenu à 409€ /habitant, pour une moyenne régionale et nationale de la strate, respectivement de 425€ et 524€ en 2016.

Le second poste de dépense est constitué du chapitre « charges à caractère général » et atteint 1 383 171,83 € au CA 2017 (- 8,1%).

Nous y trouvons pour l'essentiel les charges liées à l'entretien du patrimoine ainsi qu'au fonctionnement des services municipaux et notamment les contrats de prestations de service pour 496 104,16€ (+4,2%).

Les « autres charges de gestion courante » atteignent un montant de 578 108,74€ (- 10,8%).
Figurent toujours en bonne place dans ces charges, les subventions aux associations, à savoir 401 071,10 € (424 228,76 € en 2016) pour un crédit ouvert de 416 938,00 €
Le poste « charges financières » s'élève à 37 103,65 € (-10,2%) et reflète principalement la faible charge des intérêts de la dette.

Enfin, le poste des dotations aux amortissements constate comptablement l'évolution des "immobilisations".

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles escomptées étaient inscrites pour un montant de 5 024 857,02€ (5 408 615,00 € en 2016). Ne sont pas incluses dans ces recettes les recettes des travaux en régie.

Les recettes réelles effectivement recouvrées se sont élevées à 5 764 751,23€.

La ressource fiscale, composée principalement de la Taxe d'habitation, de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, et de la Taxe sur le Foncier Bâti, mais aussi des Attribution de Compensation, et autre Dotation de Solidarité Communautaire, représentent un montant de 4 050 802,88€ (4 166 839,73 € en 2016), devant les dotations d'Etat et les subventions pour un montant de 1 100 414,47€ (1 144 878,89 € en 2016), comprenant notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), « dotation forfaitaire » d'un montant de 414 176,00 € (-15,5%).

Enfin, le chapitre 013 « Atténuation de charges » regroupe l'ensemble des remboursements relatifs aux absences du personnel qui sont couvertes pour partie par une assurance.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour résumer synthétiquement, cette section retrace l'ensemble des actions et opérations qui conduisent à enrichir le patrimoine communal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur un budget prévu de **2 526 500,00 €** TTC comprenant en particulier :

- 1 400 000,00 € pour la reconstruction d'un nouveau gymnase avec espace polyvalent au « Petit-Bétheny ».
- 141 000,00 € pour le programme de rénovation de la mairie : chaufferie, salle du Conseil et des mariages, accessibilité du poste de Police Municipale...
- 123 000,00 € pour l'accessibilité d'autres bâtiments.

➤ **876 240,58 € ont été réalisés et payés en 2017.**

➤ 46 000,00 € ont été engagés pour des opérations qui ont débutées en 2017 sans être achevées. Ces crédits sont donc à reporter sur l'exercice 2018.

➤ Certaines opérations (gymnase Petit-Bétheny, accessibilité mairie) sont encore en phase « Projet » ou d'instruction du Permis de Construire : les travaux en question ne sont pas donc comptablement engagés et ne peuvent figurer officiellement en report au BP 2018.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux prévisions de recettes réelles, à savoir 501 000,00 €, un montant de 731 019,54€ a été réalisé (+46%).

Ainsi, à la clôture du compte administratif il ressort le résultat suivant :

- pour l'exercice 2017 :

Solde de fonctionnement	+	624 552,23 €
Solde d'investissement	-	13 785,40 €
Recettes reportées		0,00€
Soit au total		610 766,83€
duquel il convient de déduire les dépenses reportées		46 000,00 €
Ce qui laisse un solde positif de		564 766,83 €

- pour le résultat de clôture au 31 décembre 2017 :

Excédent de fonctionnement capitalisé		1 997 795,21 €
Excédent d'investissement capitalisé		1 661 123,29 €
Recettes reportées		0,00 €
Soit au total		3 658 918,50 €
duquel il convient de déduire les dépenses reportées		- 46 000,00 €
Ce qui laisse un solde global positif de		3 612 918,50 €
Réparti de la façon suivante		
Investissement		1 615 123,29 €
Fonctionnement		1 997 795,21 €